

FICHE DE DONNEES DE SECURITEDate : 21.10.2019
Révisée le 26.11.2019
le 29.09.2021**1. SUBSTANCE / PREPARATION ET SOCIETE / ENGAGEMENT**

1.1 Identification de la substance:

PÂTE À FEU INTERIEURE EXTRAFLAM (indoor)

1.2 Utilisation de la substance / préparation:

Création de feux contrôlés pour : cascades, spectacles de théâtre en intérieur ou plein air, films cinématographiques et productions , ainsi qu'accélérateurs de feu pour les formations d'urgence des pompiers et autres formations de sécurité

1.3 Société / entreprise:

SARL Nant'Effect
4 rue de la brehannerie - 44640 Le Pellerin
Siret : 8476226900012 – APE : 9002Z – RCS Nantes
TVA intracom : FR93847622693 – Capital : 70000€
contact@nanteffect.fr - 0986122181

1.4 Téléphone d'urgence :

Tel. : +33(0)6 82 48 27 60

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification :

Noms de la substance	Classification		Etiquetage
	Code(s) des classes et catégories de dangers	Code(s) des mentions de danger	Code(s) des pictogrammes
Pâte à feu intérieure Extraflam	Liquides et vapeurs extrêmement inflammables	H225	SGH02
	Provoque une sévère irritation des yeux	H319	SGH08
	Peut provoquer somnolence ou vertiges	H335	SGH08
	Matière auto-échauffante; peut s'enflammer	H251	SGH02
	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques	H413	SGH09

Selon annexe VI du CLP

Le libellé complet des mentions de danger est mentionné en rubrique 16

2.2 Eléments d'étiquetage :

Etiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger :**Mention d'avertissement :**

Danger

Mentions de danger :

H225 Liquide et vapeurs inflammables

H251 Peut s'enflammer

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

H335 Peut irriter les voies respiratoires

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques

Conseils de prudence :

P102 A conserver hors de portée des enfants

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche

P262 Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

P271 Utiliser uniquement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P273 Eviter le rejet dans l'environnement

P370+P374 En cas d'incendie, combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances :

Nom chimique	N° Index	N° CAS	N° CE	% en masse
Propan-2-ol	603-117-00-0	67-63-0	200-661-7	60-80
Ligroïne	-	8032-32-4	232-453-7	5-15
Silane	-	68611-44-9	271-893-4	5-15
Diiron trioxide	-	1309-37-1	215-168-2	1-3

3.2 Mélange :

Numéros CAS/CE/INDEX	Nom chimique	Classification conformément au règlement CE n°1272/2008 (CLP)	% en masse
Index : 603-117-00-0 CE : 200-661-7 CAS : 67-63-0	Propan-2-ol	H225 H319 H336	> 60
Index : - CE : 232-453-7 CAS : 8032-32-4	Ligroïne	H304 H350 H340	> 5
Index : - CE : 271-893-4 CAS : 68611-44-9	Silane	H304	> 5
Index : - CE : 215-168-2 CAS : 1309-37-1	Diiron trioxide	H304	> 1

Selon annexe VI du CLP

Le libellé complet des mentions de danger est mentionné en rubrique 16

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation : Si vous constatez une perte de conscience ou une sensation d'étourdissement, amenez immédiatement le patient à l'air frais et demandez l'aide d'un médecin

Ingestion (peu probable) : En cas de petites quantités, rincer abondamment la bouche avec de l'eau, puis consulter un médecin. En cas de quantités plus importantes, emmener immédiatement le patient à l'hôpital, ne pas faire vomir

Peau : Essuyer avec un vêtement sec ou une spatule douce, puis bien laver au savon et à l'eau, risque d'absorption cutanée faible en cas de moindre quantité, éliminer les textiles contaminés dans tous les cas (risque d'incendie)

Yeux : rincer abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes. En cas de contact visuel intense, rechercher immédiatement une assistance médicale

Brûlures : En cas d'utilisation non conforme, des brûlures graves peuvent se produire, refroidissez immédiatement toutes les plaies avec beaucoup d'eau froide. En cas de rougeur importante, de brûlures de chair avec formation de cloques et toutes les brûlures de chair du troisième degré, demandez immédiatement une assistance médicale ou amenez immédiatement le patient à l'hôpital.

5. LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés : mousse, poudre, CO₂, brouillard d'eau seulement, couverture antifeu

Moyens d'extinction inappropriés : plein d'eau, utilisez plutôt de l'eau pulvérisée pour refroidir les récipients en feu

Risques d'exposition spéciaux : pas de jet d'eau complet, risque de propagation de la flamme

Équipement de protection spécial : porter un masque respiratoire en cas d'incendie plus important

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

La fumée n'est pas nocive

Pas de précautions particulières en cas d'inhalation

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles :

Ne fumez pas, évitez les étincelles et les sources de flammes, aérez la zone, éloignez tout le monde de la zone contaminée, avertissez les autres. Enlevez immédiatement les vêtements contaminés

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne laissez pas le produit entrer dans les puits et les eaux. Le produit renversé peut éventuellement être ramassé et retourné dans les récipients d'origine. N'utilisez pas d'outils produisant des étincelles (pelles métalliques)

6.3 Méthodes de nettoyage :

Utiliser des granules d'absorbants chimiques approuvés pour empêcher la propagation, garder un équipement de lutte contre l'incendie à portée de main, prévenir le feu et les sources d'étincelles.

Laissez la pâte absorbée sécher à un endroit sûr. Les résidus parfaitement secs peuvent être éliminés avec les ordures ménagères. Une contamination du sol est peu probable en raison de la constitution visqueuse élevée

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

À utiliser uniquement comme prévu par un utilisateur professionnel (adultes et personnes qualifiées, par exemple, techniciens de théâtre, artistes, personnel de formation des pompiers, etc.) disposant à tout moment de l'équipement de lutte contre l'incendie approprié. Garder le contenant toujours fermé s'il n'est pas utilisé, appliquer toutes les règles techniques, locales et gouvernementales relatives à l'utilisation et au stockage des liquides inflammables. Conservez-le et utilisez-le uniquement dans un endroit bien ventilé. Ne pas manger, boire et fumer lors de la manipulation du produit, éloignez-le des sources d'inflammation et évitez les décharges électrostatiques.

Se laver les mains après chaque utilisation

7.2 Stockage :

Stocker dans un endroit sûr et frais, de préférence dans le récipient d'origine, à l'écart des sources d'inflammation, conformément à la réglementation en vigueur (analogie avec les peintures et les colles contenant un solvant, les laques, etc.). Tenir hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées

7.3 Utilisation(s) spécifique(s) :

Effets de feu en plein air dans les productions cinématographiques aussi bien pour les formations de lutte contre les incendies ou en petites quantités comme accélérateurs de feu pour les productions de théâtre, de cinéma.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle :

Désignation	N° CAS	VLCT		N° TMP	N° FT	Année
		ppm	mg.m ³			
Alcool isopropylique	67-63-0	400	980	84	66	1982

Le libellé complet des termes ci-dessus est mentionné en rubrique 16

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	visceux
Couleur	noire
Odeur	Légère odeur d'alcool
Seuil olfactif	22 ppm (parties par million)
pH	-
Point de fusion ou de congélation	-89,5- -88,5°C
Point initial d'ébullition ou intervalle	82,3 – 82,5°C
Point d'éclair	11,7-12°C
Taux d'évaporation	-
Inflammabilité	Hautement inflammable
Pression de vapeur	44 – 60,2 hpa à 20-25°C
Densité de vapeur	0,79g/cm ³ à 20°C
Densité relative	À 20°C : 0,8-785,5
Solubilité(s)	Miscible
Température d'auto-inflammation	399 – 455,6°C
Température de décomposition	-
Viscosité	0,576 mm ² /s

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité :

Ce produit est stable dans des conditions normales d'utilisation, Il réagit violemment au contact d'une étincelle ou flamme nue

10.2 Stabilité chimique :

Ce produit est stable dans des conditions normales d'utilisation

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Aucunes réactions dangereuses se produit dans des conditions normales d'utilisation

10.4 Conditions à éviter :

Ne pas fumer lors de la manipulation et l'utilisation du produit

10.5 Matières incompatibles

Pas de matières incompatibles connues

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Nom chimique	CL ₅₀ (ppm/6h)	DL ₅₀ orale mg/kg	DL ₅₀ cutanée
Alcool isopropylique	10000 (rat)	5840 (rat)	16,4 mL/kg (lapin)

Irritation et corrosion de la peau : Ce produit est légèrement irritant pour la peau. Le contact répété ou prolongé avec ce produit exerce une action dégraissante sur la peau. Il peut causer des rougeurs

Irritations et lésions oculaires graves : L'exposition aux vapeurs de ce produit peut causer l'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoires ou cutanée : Ce produit n'est pas un sensibilisant respiratoire ou cutanée

Cancérogénicité : Ce produit ne contient pas d'agents CMR

Toxicité pour la reproduction : Ce produit ne démontre pas d'effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité

12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

12.1 Toxicité :

Aucune information

12.2 Persistance et dégradabilité :

Aucune information

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Aucune information

12.4 Mobilité :

Aucune information

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Elimination des résidus : Ne pas déverser les résidus dans les égouts. Les jeter avec les autres déchets

14. INFORMATIONS DE TRANSPORT



Code UN	1993
Désignation	Liquide inflammable contenant du propan-2-ol
Classe de Danger	3
Code classification	F1

Règlement CLP n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

Règlement (CE) 2015/830 de la commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement REACH

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

La FDS a été élaborée conformément à l'Édition 954 de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) de mai 2019

Directive n° 2009/2/CE du 15/01/09 portant trente et unième adaptation au progrès technique de la directive 67/548/CEE

16. AUTRES INFORMATIONS

Le libellé complet des classes et mentions de danger mentionné en rubrique 2 :

Classe de danger	Code de la classe et catégorie de danger	Code(s) des mentions de danger	Signification
Lésions oculaires graves / Irritations oculaires	Eye Dam. 1 Eyes irrit. 2	H318	Provoque des lésions oculaires graves
Liquide inflammable	Flam. Liq. 1 Flam. Liq. 2	H225	Liquide et vapeurs très inflammables
Toxicité spécifique pour certains organes ciblés Exposition répétée STOT rép.	STOT RE 1 STOT RE 2	H251	Matière auto-échauffante; peut s'enflammer

Toxicité spécifique pour certains organes ciblés Exposition répétée STOT un.	STOT SE 3	H252	Matière auto-échauffante en grande quantité; peut s'enflammer
Danger par aspiration	Asp. Tox.1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
Mutagenicité sur les cellules germinales	Muta. 1B	H315	Provoque une irritation cutanée
Corrosion/irritation cutanée	Skin Irrit.2	H318	Provoque des lésions oculaires graves
Cancérogénicité	Carc. IB	H319	Provoque une sévère irritation des yeux
Toxicité pour la reproduction	Repr. 2	H332	Nocif par inhalation
Substance auto-échauffante ou mélange auto-échauffant	Self-heat.1 Self-heat.2	H335	Peut irriter les voies respiratoires
Toxicité aiguë	Acute Tox.4	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
Danger pour le milieu aquatique	Aquatic Chronic 2	H340	Peut induire des anomalies génétiques
	Carc. 1B	H350	Peut provoquer le cancer
		H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
		H372+H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
		H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Pictogrammes de dangers prescrit par le CLP (Classification, Labelling, Packaging c'est-à-dire classification, étiquetage, emballage) issus du SGH (Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques) mentionné en rubrique 2 :

Pictogramme	Signification
	SGH02 : Matières solides inflammables
	SGH07 : Danger pour sensibilisation cutanée, inhalation, corrosion ou irritation des yeux
	SGH08 : Risques mutagène, respiratoire, cancérigène ou pour la reproduction
	SGH09 :



Danger pour le milieu aquatique

N° CAS : Numéro d'enregistrement unique auprès de la banque de données de Chemicals Abstracts Service (CAS) pour les substances chimiques

N° CE : Plus précisément le numéro de la Communauté Européenne est un identifiant unique à 7 chiffres attribués aux substances chimiques

N° INDEX : numéro attribué aux substances chimiques selon CLP

Libellé du tableau mentionné en rubrique 8 :

Colonne VLCT : Valeurs Limites Court Terme

ppm = (mg.m⁻³)xV/masse molaire

mg.m³ = (ppm)xmasse molaire/V

Colonne TMP : numéro du Tableau de Maladies Professionnelles

Colonne FT : numéro de la Fiche Toxicologique publiée par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) pour la substance ou sa famille chimique

Colonne Année : année du premier texte fixant la VLEP (Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle)

Cette fiche signalétique est basée sur nos connaissances actuelles. Cependant, cela ne doit pas constituer une garantie pour des propriétés spécifiques du produit et ne doit pas établir une relation juridiquement valide
Cette fiche est émise par :

SARL Nant'Effect

4 rue de la brehannerie - 44640 Le Pellerin

Siret : 8476226900012 – APE : 9002Z – RCS NANTES

TVA intracom : FR93847622693 – Capital : 70000€

contact@nanteffect.fr 0986122181



